



Appel à Projets 2016

Enfants, Adolescents et Cancer

La Ligue Nationale Contre le Cancer souhaite poursuivre son soutien à des projets de recherche concernant la prise en charge thérapeutique, psychologique et sociale des enfants, adolescents et jeunes adultes confrontés au cancer.

La partie de l'appel à projets relatif aux « Adolescents et Cancer » concerne plus particulièrement :

- Le **recensement épidémiologique** des cancers affectant les Adolescents et les Jeunes Adultes (AJA ; 12-25 ans), lieux et parcours de soins, impact de la prise en charge sur le pronostic.
- L'adaptation et l'évaluation de **stratégies thérapeutiques** développées pour les AJA.
- L'étude des **facteurs de risque et des méthodes de prévention éducative** spécifiques aux 12-25 ans.
- L'élaboration de **supports d'information et de programmes d'éducation thérapeutique** dédiés aux AJA.
- L'évaluation des **conséquences psycho-sociales** du cancer chez les 12-25 ans, pendant et après le traitement, en particulier sur **la scolarisation et la trajectoire professionnelle**.

La partie de l'appel à projets relatif aux « Enfants et Cancer » concerne plus particulièrement :

- Les études portant sur les **cancers de mauvais pronostic et/ou réfractaires aux traitements existants**.
- Les études portant sur les **séquelles à moyen et à long terme des traitements**.
- Des études ancillaires **biologiques** attachées à des essais cliniques de Phase II ou III, en particulier centrées sur des biomarqueurs pronostiques.

Les essais thérapeutiques médicamenteux sont exclus de cet appel à projets.

Les recherches sur les **facteurs de prédisposition** à la survenue de cancers dans l'enfance et l'adolescence feront aussi l'objet d'une attention particulière.

L'appel à projets s'adresse aux équipes d'oncologie pédiatrique, d'oncologie médicale adulte et d'hématologie des Centres Hospitalo-Universitaires, des Centres de Lutte Contre le Cancer ou des Registres des cancers souhaitant contribuer au développement de recherches et de la prise en charge des enfants, des adolescents et des jeunes adultes.

Les subventions demandées peuvent concerner des frais de fonctionnement (coût des enquêtes et de leur informatisation, ...) ou des frais de personnel temporaire (attachés de Recherche Clinique, statisticiens, ...) Ces frais seront engagés et gérés par l'institution recevant la subvention.

Les demandes de subvention devront être effectuées sur le site Internet, [www.ligue – cancer.net](http://www.ligue-cancer.net), accès chercheurs, à partir du 4 janvier 2016. La date limite de validation du formulaire Internet (Lettre d'Intention) est fixée au 8 février 2016.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Recherche :
recherche@ligue-cancer.net

APPEL A PROJETS 2016

« Enfants, Adolescents et Cancer »

Critères d'éligibilité des Projets de Recherche «Enfants, Adolescents et Cancer »

- **Le porteur du projet**

- Doit consacrer au moins **70%** de son activité recherche au projet de recherche soutenu par la Ligue.
- Ses **titres ou fonctions** doivent être ceux d'un **professionnel reconnu** de la recherche dans le domaine d'études concerné.
- Doit travailler en tant que **statutaire** dans un laboratoire ou un service situé en France et reconnu par les tutelles (Ministère de la Santé, Ministère de la Recherche). Il ne peut en aucun cas être un post-doctorant ou un doctorant.

- **Ses collaborateurs**

- Le nombre de collaborateurs doit être adapté aux objectifs du projet.
- La liste, la spécialité et le statut des différents collaborateurs ainsi que la quote-part (en % du temps total d'activité) de leur participation au projet, doivent être précisés.
- L'environnement scientifique du porteur et de ses collaborateurs doit être tel que le projet puisse être réalisé.

- **Les moyens octroyés**

- Le porteur du projet doit clairement faire apparaître dans son dossier les ressources dont lui et ses collaborateurs disposent : dotations institutionnelles, contrats en cours, etc.
- La subvention de la Ligue est destinée à couvrir des frais de fonctionnement et de personnel temporaire pour les enquêtes. Les moyens octroyés ne peuvent en aucun cas servir aux salaires d'un doctorant ou d'un post-doctorant. Ces demandes doivent faire l'objet de candidatures aux Appels à projets dédiés.
- Il n'y a pas de montant-type : les montants sont attribués selon les besoins, au cas par cas, et selon les possibilités financières de la Ligue. Il n'y a pas de durée-type : la durée est suggérée par le porteur. Elle devra dans tous les cas tenir compte des délais nécessaires aux éventuelles obtentions d'autorisations spécifiques (CNIL, CPP, ...)

- **Engagements vis-à-vis de la Ligue**

Si son projet est retenu par la Ligue, le porteur de projet s'engage :

- A utiliser les crédits octroyés par la Ligue en respectant le budget prévisionnel annuel validé par le Conseil Scientifique National de la Ligue.
- A utiliser au moins 60 % des crédits dans l'année en cours.
- A utiliser la totalité de la subvention dans un délai d'un an après l'échéance de la dernière tranche attribuée selon la convention.
- A fournir à la Ligue la copie des autorisations réglementaires nécessaires à la conduite du projet. Sans réception de ces documents, le versement correspondant à la première tranche du financement ne sera pas réalisé.
- A remettre annuellement, si le financement est pluriannuel, un rapport financier détaillé certifié conforme par l'agent comptable et un rapport scientifique détaillé sur l'avancement du projet.
- A remettre à l'issue des travaux un rapport scientifique et financier de synthèse sur l'ensemble de la période.
- A participer à des actions de communication afin de faire connaître au public le soutien apporté à la réalisation du projet par la Ligue Nationale et les Comités Départementaux qui ont contribué au financement.
- A mentionner le soutien de la Ligue dans ses publications, communiqués de presse et toute présentation écrite ou orale des travaux soutenus.
- A ne pas solliciter d'autres associations, ou fondations, ou les comités départementaux de la Ligue pour le financement du projet de recherche soutenu, sauf accord préalable du Président du Conseil Scientifique National de la Ligue.

Le formulaire internet de la **Lettre d'Intention** est accessible sur le site internet de la Ligue du **4 JANVIER 2016 au 8 FEVRIER 2016**.

Informations concernant le **Dossier Complet**

La décision concernant la lettre d'intention sera notifiée à partir du **29 avril 2016**. Le dossier complet devra être **soumis en ligne** (dans un document pdf **UNIQUE**) selon les informations transmises lors de l'acceptation de la lettre d'intention **ET** une copie papier devra être envoyée au service Recherche de la Ligue entre le **29 avril 2016 et le 13 juin 2016 au plus tard**, le cachet de la poste faisant foi.

A l'issue du téléchargement du dossier complet au format pdf, il faudra fournir **dans le formulaire en ligne** les informations suivantes :

- Les mots-clés du projet (liste à cocher et suggestions libres).
- Un résumé grand-public en français (3500 caractères maximum, espaces compris).
- Un résumé **scientifique et méthodologique en anglais** (3500 caractères maximum, espaces compris).

Le dossier complet, au format pdf, devra comporter, **dans l'ordre indiqué**, les pièces suivantes :

1. Le projet de recherche détaillé (15 pages maximum).
2. Une copie des autorisations réglementaires nécessaires à la conduite du projet (CNIL, CCTIRS, CPP, ANSM, ...) si elles ont été obtenues.
3. Le CV du porteur de projet avec téléphone et adresse électronique.
4. La liste complète des personnes impliquées (y compris le porteur) dans la réalisation du projet et la quote-part de leurs activités consacrées au projet (en % du temps d'activité recherche).
5. La liste des publications de l'équipe depuis 2013 dans laquelle le nom des membres de l'équipe présents au moment de la réalisation des travaux sera souligné.
6. Un budget prévisionnel spécifique Ligue pour la totalité de la durée du financement, détaillé par année, justifiant le montant de la subvention demandée, le rôle que peut jouer l'aide de la Ligue dans l'avancement du projet ainsi que le pourcentage que représente la somme demandée à la Ligue par rapport au budget total du projet. Il devra tenir compte du délai nécessaire à l'obtention d'éventuelles autorisations spécifiques (CNIL, CPP, ...)
7. Une attestation sur l'honneur du demandeur mentionnant que, si le dossier est retenu, le projet ne sera pas subventionné **par une autre association caritative ou fondation**.
8. L'accord du Directeur de l'Etablissement sur papier à en-tête.
9. L'accord, les coordonnées et le RIB du gestionnaire.

Tout dossier électronique incomplet ne sera pas évalué

La copie papier du dossier complet devra être adressée le 13 JUIN 2016 au plus tard (cachet de la poste faisant foi) **par courrier postal en 1 exemplaire non agrafé à :**

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
Service Recherche
Appel à projets « Enfants, Adolescents et Cancer »
14 rue Corvisart
75013 PARIS

Calendrier :

Date d'ouverture de l'appel à projets :	4 janvier 2016
Date limite de dépôt des lettres d'intention :	8 février 2016
Résultats des lettres d'intention et ouverture des dossiers complets :	29 avril 2016
Date limite de dépôt des dossiers complets :	13 juin 2016
Résultats officiels :	10 octobre 2016

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès du Service Recherche :
recherche@ligue-cancer.net